

## **Objectif de la Commission**

La Commission des Equivalences Pédagogiques de la Faculté de Psychologie de l'Université de Strasbourg est composée, outre de son (sa) président(e), de tous les responsables de semestre de la Licence, et de tous les responsables de diplômes (Licence et Master), soit au total une dizaine de personnes. Elle se réunit environ 4 fois par an, entre avril et juin.

Elle a pour vocation de statuer sur les équivalences auxquelles les candidats peuvent prétendre pour intégrer le cursus de Psychologie en cours de route (à partir de la 2<sup>e</sup> année de licence), en fonction de leur cursus propre. Elle peut également statuer sur des admissions spéciales pour l'entrée en L1.

Dans la mesure où les études de psychologie mènent au titre de Psychologue qui est un titre protégé, les équivalences accordées restent parcimonieuses. Les candidat.e.s doivent en particulier être attentifs au fait que pour accéder au titre de psychologue, il faut avoir validé une licence française ou reconnue équivalente par le Ministère français.

L'entrée en Master étant sélective dès la 1<sup>ère</sup> année, les chances d'intégrer directement le cursus à ce niveau sont extrêmement faibles.

Chaque dossier est néanmoins examiné avec soin par le responsable de la formation requise et examiné ensuite par l'ensemble de la Commission.